



Ville de Mont-Saint-Hilaire

Bureau du greffier
Hôtel de ville de Mont-Saint-Hilaire
100, rue du Centre-Civique

AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE 2017-03 RÈGLEMENTS D'URBANISME VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE

AVIS PUBLIC est par la présente donné que le conseil municipal de la Ville de Mont-Saint-Hilaire statuera sur la demande de dérogation mineure aux règlements d'urbanisme, présentée par les propriétaires ci-après indiqués, lors de sa séance ordinaire qui se tiendra le 4 juillet 2017, à la salle La Nature-en-Mouvement du Pavillon Jordi-Bonnet, au 99 rue du Centre-Civique, à Mont-Saint-Hilaire, à 19 h 30.

Demande # 2017-03 : présentée par les propriétaires de l'immeuble portant le numéro de lot 3 955 227, au cadastre du Québec, situé sur le chemin des Patriotes Sud, à Mont-Saint-Hilaire. Celle-ci a pour but d'autoriser la construction d'une résidence unifamiliale de 1 étage, alors que le règlement de zonage numéro 845 prévoit un nombre minimum de 2 étages, permettant ainsi une dérogation de 1 étage. Cette demande a pour but de rendre conforme la construction d'une nouvelle résidence.

Tout intéressé peut se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande de dérogation mineure lors de la séance du 4 juillet 2017.

Le présent avis est donné en vertu de l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

DONNÉ À MONT-SAINT-HILAIRE,
Ce 14 juin 2017

(S) *Anne-Marie Piérard*

ANNE-MARIE PIÉRARD, avocate
GREFFIÈRE